



PREMIER MINISTRE



CONCOURS D'ENTREE A L'ECOLE DE 2018

CONCOURS EXTERNE

2ème épreuve d'admissibilité

ECONOMIE

(durée : cinq heures – coefficient 4)

Rappel : extrait de l'arrêté du 16 avril 2014 modifié fixant la nature, la durée et le programme des épreuves des concours d'entrée à l'École nationale d'administration

Une épreuve consistant en une composition d'économie.
Un court dossier est mis à disposition des candidats

L'épreuve a pour objet de vérifier la capacité des candidats à utiliser l'analyse, les concepts et les outils économiques afin de formuler un diagnostic et de proposer des orientations argumentées et opérationnelles de politiques publiques.

Elle suppose, outre des connaissances en microéconomie et macroéconomie et la capacité de les mobiliser pour analyser des situations concrètes, une aptitude à décrire les enchaînements économiques et à faire le lien entre les outils de l'économiste et les problèmes économiques.

Le dossier, qui ne dépasse pas dix pages, est composé d'un ensemble de documents mis à la disposition des candidats pour nourrir leur réflexion. Son exploitation ne doit pas conduire le candidat à en rédiger une synthèse mais à en extraire les éléments utiles à la construction de son raisonnement économique. Le dossier ne se suffit pas à lui-même et l'épreuve suppose une bonne connaissance préalable des faits, concepts et mécanismes économiques.

SUJET

Développement durable et croissance : le rôle de la puissance publique.

	Documents	Pages
1.	« Au cœur du futur régime climatique international : taxes ou quotas CO2 ? », Patrick Criqui, https://halshs.archives-ouvertes , consulté le 3 juillet 2018 (extraits).	1
2.	« La réglementation environnementale », Sonia Baudry, La Découverte 2009/2, n°6.	2 et 3
3.	« L'ambitieux objectif français de la neutralité carbone nette en 2050 », J. Boutang et M. Tuddenham, <i>Annales des Mines</i> , n° 89, janvier 2018 (extrait).	3
4.	« L'économie verte : une réponse aux défis du XXI ^e siècle », Michèle Pappalardo, ESKA, <i>Annales des Mines - Responsabilité et environnement</i> , 2011/1 n° 61, pages 20 à 24 (extraits).	4 à 6
5.	« Les énergies renouvelables : quels enjeux de politique publique ? », <i>La lettre Trésor-Eco</i> , n°162, mars 2016.	7
6.	« Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2050 : les conséquences de l'inaction », <i>Perspectives de l'OCDE</i> , mars 2012 (extrait).	8 et 9
7.	« Economie du recyclage, création et distribution de valeur(s) », Eric Brac de la Perrière, <i>Vraiment Durable</i> , 2013/2 (n°4).	10

Liste des abréviations :

GES : gaz à effet de serre

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

PIB : produit intérieur brut

R-D : recherche et développement

"Au cœur du futur régime climatique international : taxes ou quotas CO2 ?"

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00436709/document> consulté le 3 juillet 2018 (extraits).

Patrick Criqui, LEPII, Université de Grenoble, CNRS

14 mai 2009

Dès le début des années 1970 la panoplie des instruments utilisables pour la mise en œuvre des politiques environnementales est à peu près complète. La théorie pigouvienne de l'internalisation des coûts environnementaux existe depuis 1920, alors que les contributions de Coase (1960) puis de Dales (1968) ont permis de concevoir les systèmes de droits d'accès à l'environnement négociables sur un marché. Côté pratique, les normes et standards techniques ont été appliqués massivement dans les années 1960, en particulier aux Etats-Unis dans la lutte contre les pluies acides. C'est avec le renforcement et la diversification des régulations environnementales que s'engagent, dès les années 1970, les débats sur le choix des instruments, dans le triptyque : normes, taxes ou quotas ?

[...]

Tableau : Principaux avantages et inconvénients des dispositifs « taxe carbone » ou « système de quotas » au plan international

	Avantages	Inconvénients
Système international de taxes carbone nationales harmonisées	<i>Efficience-efficacité</i> <i>Simplicité</i> <i>Faibles coûts de transaction</i> <i>Adhésion non contraignante</i> <i>Stabilité</i>	Incertitude sur le signal à retenir Acceptabilité par l'industrie Pas de redistribution internationale
Système international de quotas d'émission négociables	Intégrité environnementale Enchères ou gratuité Equité par allocation Consolidation institutionnelle	<i>Absence d'incitation à l'adhésion et non-participation</i> <i>Risque de coûts excessifs et d'échec</i> <i>Instabilité, « produits dérivés » pour le climat</i>

NB : avantages de la taxe et inconvénients des quotas d'après la présentation de W. Nordhaus à la conférence IARU sur le climat de Copenhague, 11 mars 2009.

[...]

"La réglementation environnementale"

Sonia Baudry, La Découverte 2009/2, n°6.

Contrairement aux États-Unis où les normes environnementales relèvent essentiellement de la *soft law*, l'Europe et la France ont progressivement fait le choix d'une réglementation environnementale relativement contraignante, s'inscrivant plus directement dans une perspective d'équité intergénérationnelle. Cette construction par sédimentation successive se caractérise à la fois par la grande multiplicité de ses acteurs et par sa relative opacité. Elle reste surtout inachevée.

La question de la responsabilité environnementale est à cet égard particulièrement problématique. Sans faire montre d'une grande diligence, la France vient de transposer la directive européenne sur la prévention et la réparation des dommages environnementaux du 21 avril 2004, qui introduit pour la première fois la réparation du préjudice porté à l'environnement à travers la notion de « dommage écologique pur ». La loi du 1er août 2008 issue de cette transposition établit un double régime de responsabilité sans faute (pour les activités à très hauts risques) et de responsabilité pour faute, sans épuiser les multiples interrogations soulevées par la notion de « dommage écologique pur » et de sa réparation. Comment établir le lien de causalité entre l'activité et le dommage ? Comment évaluer le dommage ? Quelles sont les sanctions adaptées ? Comment prendre en compte leur impact économique ?

Marquée par la cohabitation de normes à la technicité forte et de grands principes fédérateurs, la réglementation française tant qu'européenne s'efforce constamment de concilier protection de l'environnement et efficacité économique dans un équilibre encore précaire.

Un instrument sous-optimal ?

On oppose parfois aux normes environnementales leurs conséquences négatives sur la compétitivité des entreprises et *in fine* sur leur localisation. Mais les études empiriques ne semblent pas confirmer ce préjugé. Si l'on observe certes aux États-Unis des effets de localisation à l'échelle infra-fédérale, le coût global de la réglementation n'apparaît pas suffisamment désincitatif en Europe pour peser significativement sur les choix d'implantation. La dépense de protection de l'environnement à la charge des entreprises représente en effet moins de 1 % du PIB ; en outre, les activités polluantes et dangereuses les plus concernées par la réglementation environnementale sont en général peu mobiles (coûts de transports élevés). Notons par ailleurs que le coût de la réglementation environnementale ne la discrédite pas en soi : celle-ci reste susceptible de conduire à localiser à terme les industries polluantes là où les dommages sont les plus faibles et d'encourager des substitutions vers les produits et les procédés les moins polluants.

L'exemple spécifique de la pollution atmosphérique illustre les difficultés particulières auxquelles se trouve confrontée la réglementation environnementale aux prises avec la dispersion des sources de pollution et la difficulté à déterminer des normes de pollution optimales. Cependant, même dans ce cadre contraignant, les progrès réalisés n'ont pas été négligeables : à la faveur de la mise en place de réglementations exigeantes et surtout d'un contrôle vigilant des combustibles et des installations, la pollution de soufre et de fumées noires a diminué de 40 % à 50 % entre 1998 et 2008 à Paris. Des progrès substantiels ont par ailleurs pu être réalisés grâce à la fixation de normes européennes relatives à la consommation de matières premières des industriels et à certaines émissions dans l'air, sans pour autant mettre en péril la compétitivité des économies.

En matière de réchauffement climatique, l'intervention par les normes (telle la réduction progressive des limites de rejet maximal polluant pour les véhicules, prévue par la législation européenne) reste cependant, d'un strict point de vue économique, un moyen d'action sous-optimal par rapport aux alternatives que constituent la fiscalité écologique et la mise en place de marché de quotas d'émissions. La réglementation ne permet pas en effet de préserver la liberté de choix des agents, et elle apparaît mal adaptée aux situations complexes. Du point de vue de l'optimum économique, il serait donc préférable d'agir sur les incitations économiques pour orienter efficacement les choix de consommation, plutôt que d'ériger des normes contraignantes.

Au-delà de ces considérations d'efficacité, l'émergence d'un véritable droit de l'environnement n'en reste pas moins à l'origine de changements profonds des comportements des acteurs et de leur perception des risques. La jurisprudence joue en la matière un rôle de révélateur et d'impulsion qui contribue largement à une plus grande implication des industriels comme de la société civile sur le terrain de la préservation des équilibres environnementaux.

Document n°3

"L'ambitieux objectif français de la neutralité carbone nette en 2050", J. Boutang et M. Tuddenham, *Annales des Mines*, n° 89, janvier 2018 (extrait).

[...]

L'Accord de Paris (COP21) du 12 décembre 2015 prévoit explicitement l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone au cours de la seconde moitié du XXI^e siècle. En France, la loi sur la transition énergétique et la croissance verte (LTE) a fixé des objectifs climat-énergie élevés, dont celui de la division par 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050 (base 1990), un objectif déjà présent dans la loi sur l'énergie de 2005 et la loi Grenelle 1 de 2009.

Nous souhaitons souligner ici trois points clés de la mobilisation française en faveur du climat, à savoir : l'ambition, la modélisation et la participation.

Ainsi, le niveau des ambitions françaises est très élevé, déclinant au niveau de notre territoire national les ambitions planétaires tout en les avançant à 2050. Par ailleurs, la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), dans sa seconde version, fait appel à des exercices complémentaires de modélisation. Enfin, cette stratégie repose sur une méthode participative impliquant les citoyens, les ONG, les entreprises, les experts et les territoires.

[...]

DES FONDAMENTAUX VERS DES POLITIQUES PUBLIQUES DIVERSIFIÉES

L'Économie verte : une réponse aux défis du XXI^e siècle

par Michèle PAPPALARDO

Commissaire générale au développement durable, au MEDDL, et Déléguée interministérielle au développement durable

[...]

L'élément déclencheur de la crise a été le surendettement immobilier des ménages américains. L'ampleur de cette crise s'explique par sa contagion quasi instantanée à l'ensemble du système économique du fait de la sophistication de la mondialisation financière (titrisation de produits toxiques, multiplication des produits dérivés...). La réponse des Etats a été massive et le soutien à l'économie mondiale a été tel qu'aujourd'hui, les finances publiques de tous les pays industrialisés sont dans le rouge. Si une nouvelle crise financière venait à se produire, les Etats n'auraient plus, aujourd'hui (et ce, pour plusieurs années encore) les moyens d'y faire face.

Au-delà de ces dimensions financières et économiques évidentes, a-t-on traité le fond du problème ? Sommes-nous réellement sortis (ou sommes-nous en train de sortir) de « la crise » ? N'a-t-on pas plutôt traité des symptômes, alors qu'il nous faudrait apporter une réponse durable aux problèmes systémiques que la crise a mis en évidence ?

Un tour d'horizon rapide des menaces pesant à court et moyen terme sur l'économie mondiale montre non seulement que notre mode de vie actuel est à bout de souffle, mais qu'en plus, nous n'avons pas vraiment commencé à mesurer la portée des problèmes qui se dessinent pour les prochaines années et qui sont déjà, pour beaucoup, à l'origine de nos difficultés d'aujourd'hui.

Premier sujet de préoccupation : la croissance démographique.

La planète compte aujourd'hui plus de 6,8 milliards d'habitants, dont plus de la moitié habitent en Asie (3,7 milliards), les trois autres continents abritant de manière équitable le reste de la population : l'Afrique compte 820 millions d'habitants, l'Europe 730 millions, l'Amérique 836 millions (dont 520 millions en Amérique latine et 316 millions en Amérique du Nord) et l'Océanie, 31 millions (1).

Avec 80 millions de personnes de plus par an, la barre des 7 milliards d'humains devrait être franchie dès 2012. Les démographes estiment que la population mondiale s'élèvera à 9,4 milliards de personnes à l'horizon 2050.

Deuxième grande question, qui n'est pas sans lien avec la première, le stress majeur sur les ressources naturelles que nous faisons subir à notre planète depuis le début de l'ère industrielle et qui ne fait que s'amplifier au fur et à mesure que la population mondiale croît et aspire à se développer économiquement. Compte tenu de la progression de la

population mondiale, il faudrait, en effet, au vu de la disponibilité et de la croissance annuelle des ressources naturelles, une deuxième planète en 2030 pour répondre aux besoins de consommation de l'humanité.

C'est ce qu'indique le rapport *Planète vivante 2010* de l'organisation *World Wildlife Fund* (WWF).

En 2007, l'humanité utilisait déjà l'équivalent d'une planète et demie pour subvenir à ses besoins, principalement en raison de la « surconsommation » des pays les plus riches. Cela signifie qu'il faut un an et demi à la Terre pour régénérer les ressources naturelles consommées par la population mondiale et pour absorber le CO₂ émis par cette consommation. En clair : nous réduisons chaque année un peu plus le stock de ressources naturelles disponibles.

Le rapport du WWF va plus loin ; il montre que, si les modes de consommation de l'ensemble des habitants du globe étaient similaires à ceux d'un habitant des Etats-Unis ou des Emirats Arabes Unis, il faudrait une « *biocapacité équivalente à plus de 4,5 planètes pour répondre à la consommation de l'humanité et absorber les émissions de CO₂* ». Or, il est naturel que chaque pays cherche à se développer économiquement et à offrir à sa population un mode de vie confortable. Il est par conséquent indispensable d'inventer de nouveaux modes de production et de consommation, plus sobres en ressources naturelles et moins émetteurs de gaz à effet de serre, afin que le développement économique de l'ensemble des pays du globe soit viable, c'est-à-dire supportable pour la planète.

Enfin, troisième grande préoccupation, les conséquences dramatiques du réchauffement climatique tant sur les écosystèmes que sur les organisations humaines.

[...]

Dans son quatrième Rapport d'évaluation (publié en 2007), le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) rappelle quelques faits significatifs. On y apprend, par exemple, que onze des douze dernières années (1995-2006) figurent parmi les douze années les plus chaudes à avoir été relevées depuis 1850 ; ou encore que l'étendue des zones couvertes de neige et de glace a fortement diminué : ainsi, par exemple, dans l'océan Arctique, l'étendue moyenne des glaces a diminué de 2,7 % par décennie.

Mais ce sont sans doute les anticipations du GIEC sur les conséquences du réchauffement climatique à l'échelle du globe qui doivent retenir le plus notre attention. Dans son rapport spécial sur les scénarios d'émissions, le GIEC montre que celles-ci pourraient augmenter de 25 % à 90 % entre 2000 et 2030, entraînant une augmentation de la température moyenne du globe qui aurait, dans le cas où elle excéderait 2°C, de très graves conséquences.

Dans ce cas, en effet, les écosystèmes subiraient de nombreuses transformations irréversibles. Par exemple, les terres émergées des régions des hautes latitudes de l'hémisphère Nord connaîtraient un réchauffement plus élevé que la moyenne et la couverture neigeuse se contracterait progressivement à un point tel que les eaux de l'Arctique seraient pratiquement libres de glace à la fin de l'été, d'ici à la deuxième moitié du XXI^e siècle.

Les conséquences de l'évolution du climat sur la biodiversité sont elles aussi préoccupantes. Le rapport *Planète vivante 2010* du WWF fait état d'une diminution globale de la biodiversité de 30 % entre 1970 et 2007, en s'appuyant sur un indice basé sur les tendances concernant 2 544 espèces de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, d'amphibiens et de poissons. Dans les zones tropicales, cette érosion atteint 60 % au cours de la même période. Par ailleurs, les ressources en eau de 71 pays sont « *en situation de stress* », avec un degré allant de « *modéré* » à « *sévère* » dans les deux tiers de ces pays. Outre son impact sur les écosystèmes terrestres, le réchauffement climatique se traduit, par conséquent, par une dégradation de la diversité du vivant nécessairement dangereuse pour le développement de nombreuses espèces animales et végétales, mais aussi pour l'homme. L'année 2010, année mondiale de la Biodiversité, a permis à chacun de prendre conscience des liens étroits entre la richesse des écosystèmes et notre propre mode de vie, nos capacités de développement économique, les innovations médicales et pharmaceutiques, etc.

Pour toutes ces raisons, le changement climatique a par conséquent un impact sur la richesse mondiale. Publié le 30 octobre 2006, le rapport sur *les coûts de l'inaction* (dit rapport Stern), qui s'intéresse à l'impact économique du réchauffement de la planète, fait figure de document de référence. Sa principale conclusion est que, si le monde ne consacre pas chaque année au moins 1 % de ses revenus à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le PIB mondial pourrait se contracter de 5 à 20 % d'ici à 2050. Cela revient à dire que le réchauffement climatique pourrait avoir des conséquences économiques aussi dramatiques que les deux guerres mondiales ou que la crise de 1929, mais en plus grave, car de manière définitive.

Le rapport Stern précise l'impact économique de différents aspects du changement climatique. Il montre, par exemple, que les coûts des phénomènes climatiques extrêmes pourraient représenter, à eux seuls, de 0,5 % à 1 % du PIB mondial par an, d'ici le milieu du siècle.

Par-delà les incertitudes pesant sur l'évolution de certains phénomènes climatiques et sur leur impact économique, il n'en reste pas moins que la conclusion du rapport est sans équivoque : le coût de l'inaction, compris entre 5 et 20 % de la richesse mondiale, sera largement supérieur à celui des politiques à mettre en œuvre pour lutter contre le réchauffement climatique, que l'on évalue à environ 1 % du PIB mondial, d'ici à 2050.

Vers une nouvelle économie ?

Explosion démographique, stress majeur sur les ressources naturelles et les matières premières imposant de penser une gestion globale (et surtout durable) des ressources naturelles, réchauffement climatique aux conséquences dramatiques... : la liste de ces menaces impose de tout remettre à plat et de poser les bases d'une nouvelle forme de développement reposant sur des modes de production et de consommation différents.

A la lumière de ces trois préoccupations, force est de constater que la construction d'une économie verte mondiale permettant d'assurer la transition démographique et écologique vers cette nouvelle forme de développement n'est pas une simple option : c'est une ardente obligation !

Il ne s'agit nullement d'une démarche « seulement » écologique, mais bien d'une nécessité économique, notamment pour nos pays industrialisés, qui sont ceux qui ont le plus à perdre dans les évolutions à venir. Mais c'est aussi une exigence d'équité et de justice que de rechercher un mode de développement qui assure un avenir à l'ensemble des générations, présentes et futures.

Mais en quoi consiste cette fameuse économie verte ? Si on la compare à notre économie actuelle, il s'agit d'une économie sobre en ressources naturelles et décarbonée, qui vise donc à permettre aux 9 ou 10 milliards d'hommes qui peupleront bientôt la planète de se développer (et non pas de réserver ce développement à une minorité de l'humanité, comme nous l'avons fait jusqu'à présent).

La sobriété en ressources naturelles vise bien entendu les énergies fossiles et les matières premières, mais pas seulement : elle concerne aussi l'eau, les sols, les ressources alimentaires et, de manière générale, la biodiversité : cela suppose non seulement une « sobriété quantitative » conduisant à limiter la quantité de ressources consommées par chaque être humain, mais aussi une « sobriété qualitative », afin de maintenir dans les meilleures conditions possibles les ressources naturelles existantes. Il s'agit, par conséquent, de lutter contre les pollutions de toute sorte (de l'eau, des sols, de l'air...), qui réduisent les ressources naturelles utilisables.

Mais cette sobriété en ressources naturelles n'est pas suffisante pour lutter contre le changement climatique ; elle implique un effort supplémentaire, spécifique, de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre, comme le dioxyde de carbone, le plus vite possible, notamment en réduisant les besoins en énergie, à la fois en substituant des énergies non carbonées aux énergies fossiles et en captant les émissions de gaz à effet de serre.

Les deux composantes majeures de l'économie verte sont donc la gestion durable des ressources et la lutte contre le changement climatique, ces deux axes étant partiellement confondus, en ce qui concerne les énergies fossiles. Pour mettre en œuvre ces deux types de politique, certaines activités doivent tout particulièrement se développer : composante essentielle de l'économie verte, la croissance verte est la croissance des nouvelles technologies et des nouveaux services susceptibles de faire émerger des modes de vie et de production plus sobres en énergie et décarbonés ; elle passe par le développement de trois groupes de filières (2) :

- ✓ les filières qui permettent d'économiser l'énergie (on peut citer l'efficacité énergétique dans le bâtiment ou dans les transports) ;
- ✓ les filières qui permettent de préserver les ressources naturelles (en quantité et en qualité) : entrent notamment dans cette catégorie le traitement de l'eau et l'assainissement, le recyclage des déchets, l'utilisation de la biomasse pour la chimie ;
- ✓ les filières qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre : capture et stockage du CO₂, développement des énergies renouvelables, etc.

A ces trois groupes, on peut en ajouter un quatrième, plus transversal, qui comprend des filières susceptibles de jouer un rôle important dans la réduction de « l'empreinte » de nos économies, pour peu qu'elles soient employées de manière pertinente ; il s'agit des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des nanotechnologies.

[...]

Notes

(1) Chiffres disponibles sur le site Internet du Ministère des Affaires étrangères.

(2) Pour plus de précision sur ces trois groupes de filières, se reporter au rapport publié par le CGDD/MEEDDM en mars 2010, intitulé « Les filières industrielles stratégiques de l'économie verte ».

"Les énergies renouvelables : quels enjeux de politique publique ?"

La lettre Trésor-Eco, n°162, mars 2016.

La France a d'ambitieux objectifs de déploiement des énergies renouvelables.

Les *énergies renouvelables* (EnR) présentent deux intérêts majeurs pour la collectivité. En premier lieu, elles n'émettent pas de gaz à effet de serre et contribuent ainsi à la prévention du risque climatique. En second lieu, elles permettent de limiter les importations d'énergies fossiles (dont la facture s'est élevée à 56 Md€ en 2014) et réduisent de fait le risque macroéconomique lié à un éventuel choc pétrolier. Ces avantages justifient que les pouvoirs publics interviennent pour les développer.

La France a pour objectif contraignant d'atteindre 23% d'EnR en 2020 dans sa consommation finale d'énergie dans le cadre de la directive européenne 2009/28/CE relative à la promotion des énergies renouvelables au sein de l'Union européenne qui fixe à 20% l'objectif EnR au niveau européen. L'obligation s'élève à 10% dans le secteur des transports pour l'ensemble des États membres. Chaque État membre reste toutefois souverain quant au choix des filières renouvelables à développer pour le respect des engagements qui lui ont été fixés par l'Union européenne. Cet objectif de 23% a été décliné par la France dans le plan national d'action (PNA) en faveur des énergies renouvelables par type d'énergie et par filière.

En ce qui concerne l'après 2020, le cadre Énergie-Climat adopté récemment par l'Union européenne fixe à 27% l'objectif européen contraignant de développement des EnR à horizon 2030. Aucun objectif national contraignant n'a été fixé par la Commission européenne, qui se réserve toutefois la possibilité de prendre des mesures dans le cas où l'objectif européen ne serait pas atteint. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte appelle à porter à 32% la part d'EnR en France à cet horizon, et plus précisément à 40% dans la production d'électricité, 38% dans la consommation finale de chaleur, 15% dans la consommation finale de carburants et 10% dans la consommation de gaz. La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) prévue par le projet de loi déclinera ces objectifs par filière en définissant à horizons 2018 et 2023 respectivement les capacités et fourchettes de capacités à atteindre, se substituant ainsi à l'actuel Plan National d'Action (PNA) pour les énergies renouvelables.

En 2014, la part d'EnR s'est élevée en France à 14,6% de la consommation finale d'énergie : 18,4% dans l'électricité, 18,1% dans la chaleur et 7,7% dans les transports. La part globale d'EnR est légèrement en-deçà de la trajectoire prévue dans le PNA (prévoyant 15% d'EnR en 2014) en raison essentiellement du développement moins rapide que prévu de la chaleur/refroidissement renouvelables.

"Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2050 : les conséquences de l'inaction"

Perspectives de l'OCDE, mars 2012 (extrait).

[...]

Concevoir des réglementations et des normes volontaristes et efficaces

Les approches réglementaires sont une pierre angulaire de la politique de l'environnement et peuvent être associées à des instruments économiques, en particulier lorsque les marchés ne sont pas en mesure d'émettre des signaux de prix clairs. Par exemple, la seule tarification du carbone risque de ne pas permettre d'exploiter pleinement les possibilités d'amélioration de l'efficacité énergétique [...]. Des réglementations sont aussi nécessaires lorsque des mesures de contrôle rigoureuses s'imposent pour sauvegarder la santé humaine ou l'intégrité de l'environnement, par exemple par le biais de limites ou de normes quantitatives [...]. Parmi ces approches réglementaires, on peut citer les normes (normes de qualité de l'air ambiant ou de rejets d'effluents, normes applicables aux émissions des véhicules, plus normes d'efficacité énergétique des bâtiments) ; l'interdiction pure et simple (de l'exploitation illégale des forêts et du commerce d'espèces menacées, de l'aménagement des zones naturelles protégées, du plomb dans l'essence et de certains pesticides toxiques, par exemple) ; et l'utilisation d'outils de planification (comme l'aménagement du territoire et les études d'impact sur l'environnement).

Supprimer les subventions préjudiciables à l'environnement

De nombreuses activités préjudiciables à l'environnement sont subventionnées par les contribuables. De nombreux pays, par exemple, continuent de subventionner dans une certaine mesure la production ou la consommation de combustibles fossiles [...]. Ce faisant, ils favorisent de fait les émissions de carbone, compromettant les efforts déployés pour lutter contre le changement climatique et contribuant à pérenniser les technologies énergétiques du passé. L'élimination progressive ou la réforme de ces subventions peuvent amener une réduction des émissions de GES liées à l'énergie, inciter à améliorer l'efficacité énergétique et accroître la compétitivité des énergies renouvelables. Elles permettent aussi de disposer de nouvelles sources de financement public pour soutenir l'action climatique. De la même façon, la sous-tarification ou le subventionnement de l'eau ainsi que certaines aides accordées aux secteurs de l'agriculture et de la pêche, si elles ne sont pas bien conçues, sont de nature à accentuer les pressions exercées sur les terres, les ressources en eau et les écosystèmes [...]. La suppression ou la réforme de ces subventions peuvent adresser des signaux indispensables sur le véritable coût de la pollution et la valeur des actifs naturels. Elles peuvent aussi être un moyen

La production et l'utilisation de combustibles fossiles ont bénéficié, ces dernières années, de 45 à 75 milliards USD par an de subventions dans les pays de l'OCDE. Les économies émergentes et en développement ont quant à elles accordé en 2010 plus de 400 milliards USD de subventions à la consommation de combustibles fossiles.

d'économiser l'argent des contribuables ou des consommateurs. Il est essentiel de tenir compte des éventuelles répercussions dommageables de la réforme des subventions si l'on veut pouvoir déterminer véritablement le coût de la pollution et la valeur des ressources.

Encourager l'innovation

Il nous faut accélérer considérablement le développement et la diffusion des améliorations technologiques qui atténueront les pressions croissantes exercées sur l'environnement et maintiendront le coût des actions futures à un niveau acceptable. Par exemple, des technologies telles que la bioénergie avec capture et stockage du carbone (BECCS) sont à même d'abaisser le coût futur de la réduction des émissions de GES [...].

L'innovation dans de nouveaux modèles économiques et de nouvelles technologies peut aussi jouer un rôle important dans la recherche de solutions aux principaux défis environnementaux et dans la promotion de la croissance verte. Par exemple, des techniques améliorées de gestion des exploitations agricoles peuvent contribuer à augmenter la productivité de l'eau, à réduire la pollution et à protéger la biodiversité. La promotion de la chimie verte ou durable peut permettre de concevoir, fabriquer et utiliser des produits chimiques plus respectueux de l'environnement tout au long de leur cycle de vie [...]. La tarification et les instruments de marché peuvent offrir des incitations à l'innovation dans les technologies permettant de réduire la pollution et d'économiser les ressources. D'autres mesures sont cependant indispensables, telles que les politiques de soutien à la R-D, les normes, les réglementations et les programmes volontaires visant à encourager l'innovation, ainsi que des mécanismes efficaces de transfert de technologies vertes à destination des pays en développement. L'innovation n'est pas uniquement une affaire de technologie. Les pouvoirs publics, les entreprises et les organisations sociales ont aussi besoin d'innovations pratiques favorisant une production et une consommation plus respectueuses de l'environnement.

La décarbonation de l'économie ne se fera pas toute seule. Faute de mesures nouvelles et plus efficaces, la palette des technologies énergétiques ne va pas évoluer sensiblement d'ici à 2050, et la part des énergies fossiles restera de 85 %.

Trouver le bon dosage des politiques

Compte tenu de l'éventail des pressions et de la complexité des interactions, toute une panoplie d'instruments d'action soigneusement choisis devra être déployée pour faire face à la plupart des principaux défis environnementaux. Les aides publiques en faveur de comportements « verts » comme les pratiques agricoles écologiques pourraient en faire partie, mais il faudrait revoir périodiquement ces dispositifs et les supprimer à terme une fois que les pratiques écologiques seront bien acceptées. La panoplie d'instruments pourrait aussi comporter : des outils d'information tels que l'éco-étiquetage afin de sensibiliser les consommateurs et de promouvoir des modes de consommation durables ; des activités de recherche fondamentale et de développement ; et des initiatives volontaires prises par les entreprises pour expérimenter des approches nouvelles et novatrices. Il importera cependant de veiller à ce que les instruments d'action utilisés soient complémentaires, ne se chevauchent pas, et ne soient pas mutuellement incompatibles [...]. Il faudrait évaluer systématiquement l'ensemble des coûts et avantages des panoplies d'instruments sous l'angle de l'efficacité environnementale, de l'équité sociale et de l'efficience-coût. Il n'existe pas de prescription universelle quant au dosage des mesures à prendre pour favoriser la croissance verte, lequel doit être adapté aux spécificités de chaque pays.

"Economie du recyclage, création et distribution de valeur(s)",

Eric Brac de la Perrière, *Vraiment Durable*, 2013/2 (n°4).

C'est grâce à l'engagement de trois personnalités de l'époque – Antoine Riboud, Jean-Louis Beffa et Brice Lalonde qu'une solution innovante sera mise en place : plutôt que d'instaurer une nouvelle taxe, ils proposent de mettre en application un principe issu de l'OCDE, la responsabilité élargie du producteur (REP). Désormais, les entreprises qui génèrent des emballages auront la responsabilité de mettre à disposition des consommateurs un moyen de ne pas polluer : le bac de recyclage. Pour cela, les entreprises et les distributeurs vont abandonner la logique concurrentielle qui prévaut dans une économie de marché et décident de s'unir en se mutualisant et en créant une entreprise d'un genre nouveau, Eco-Emballages, une société anonyme dotée d'une mission d'intérêt général : développer le recyclage des emballages pour le compte des entreprises et des distributeurs.

Depuis vingt ans, 4 milliards d'euros ont été investis par les entreprises pour financer le dispositif de tri sélectif et 3,6 milliards d'euros seront à nouveau engagés d'ici à 2016. Au-delà du financement, l'internalisation des coûts de recyclage a eu trois effets positifs majeurs :

Alors que le grand public a le sentiment qu'il y aurait de plus en plus d'emballages, les entreprises les ont, en réalité, réduits à la source : 100 000 tonnes d'emballages ont été économisées entre 2007 et 2012, permettant ainsi d'atteindre l'objectif fixé par le Grenelle de l'environnement. Le Point vert étant calculé en fonction du poids des emballages, plus l'emballage est allégé, moins la contribution des entreprises à Eco-Emballages est élevée, ce qui *in fine* réduit les coûts pour le consommateur puisque le montant du Point vert est répercuté sur le prix des produits. Les entreprises ont contribué à une consommation plus durable en associant à l'acte de consommation le geste de tri, devenu le premier réflexe environnemental des Français (pratiqué systématiquement par 66 % d'entre eux).

Les collectivités ont développé une économie locale du tri et du recyclage et ont permis la création de 28 000 emplois. Elles ont amélioré la propreté de leurs territoires, l'incitation au tri permettant, en outre, de faire évoluer les consciences sur la nécessité de préserver l'environnement. Cette responsabilité a généré la création d'externalités positives en très grand nombre. La valeur, au sens premier du terme, est l'addition de ces externalités – autrement dit, de ces effets positifs.

On constate donc l'étroite corrélation entre responsabilité et efficacité – autre valeur phare de notre entreprise. Le fait d'avoir confié aux industriels une responsabilité pleine et entière a clairement inscrit l'action d'Eco-Emballages dans une recherche de résultats : recycler plus et mieux, sans inflation des coûts. Eco-Emballages rémunère les collectivités locales qui assurent la prestation de collecte, de tri et de sensibilisation de l'habitant, à la tonne triée et recyclée. C'est tout le débat entre la contrainte et le volontariat : passer de la contrainte au volontariat change totalement l'équation.

La troisième valeur, sans laquelle les deux premières ne pourraient fonctionner, est la transversalité. Nous avons rassemblé un ensemble d'acteurs de cultures différentes en nous plaçant résolument du côté du consommateur, qui est aussi un contribuable, un habitant et un citoyen, et vers qui vont converger les intérêts et l'attention des entreprises, des élus et des associations.

Prenons un exemple concret : quand une marque décide d'apposer sur son emballage une « Info tri », c'est-à-dire une consigne de tri explicite qui permet d'identifier ce qui se jette et ce qui se recycle, cela est profitable à la fois à l'entreprise qui en retire un bénéfice d'image et d'efficacité vis-à-vis de ses consommateurs, aux consommateurs qui sont informés du geste à effectuer et à la collectivité qui réduit ses charges du fait d'une diminution des erreurs de tri, augmentant ainsi la rémunération versée par Eco-Emballages du fait d'un accroissement des emballages triés.

